

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 20 Contribution (750.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591 des 15, 16 et 17 décembre 2014, relative à l'attribution d'un acompte de 750.000 euros au titre de 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 13 février 2014 pour l'attribution d'une contribution à l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La contribution attribuée à l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux, 94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011, afin de lui permettre de faire fonctionner l'établissement en 2015 est fixée à 1.500.000 euros soit un solde de 750.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. 180823 – 2015_01456.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 750.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 33, nature 65737, ligne VF40007.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO